

MAIRIE DE METZ**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ****REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 25 septembre 2014

DCM N° 14-09-25-35

Objet : Recrutement d'agents contractuels.

Rapporteur: Mme KAUCIC

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit en son article 3-3 la possibilité de pourvoir un poste vacant de catégorie A par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient.

En effet, la collectivité peut éprouver des difficultés à pourvoir un certain nombre d'emplois par des agents fonctionnaires, faute de concours et de liste d'aptitude, faute de candidatures, ou en cas d'inadéquation manifeste entre le profil des candidats et celui du poste.

Le recrutement est alors effectué par contrat à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable, par reconduction expresse, dans la limite totale de six ans. Si le contrat est reconduit à l'issue de cette durée maximale totale de six ans, la reconduction a obligatoirement lieu par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que les postes permanents pouvant être pourvus selon ces modalités doivent être expressément désignés par une délibération du Conseil Municipal. Les emplois pouvant être concernés sont les suivants :

INTITULE	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	NIVEAU DE REMUNERATION
Chef de projet urbanisme	Conduire les projets en matière de planification urbaine et d'aménagement urbain.	<ul style="list-style-type: none">•Formation supérieure (bac+5)•Et/ou expertise dans le domaine de l'urbanisme	<ul style="list-style-type: none">•Rémunération afférente à l'échelle indiciaire du grade d'ingénieur.•Régime indemnitaire afférent à ce grade.•Compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.
Chef de la cellule éco-mobilité	Assurer le pilotage et le management de la cellule Eco-mobilité et mettre en œuvre le projet municipal de	<ul style="list-style-type: none">•Formation supérieure (bac + 5)•Expertise sur les problématiques de l'environnement et	<ul style="list-style-type: none">•Rémunération afférente à l'échelle indiciaire du grade d'ingénieur.•Régime indemnitaire afférent à ce grade.

	développement des modes doux de déplacements.	des déplacements urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.
Ingénieur déplacements	Procéder à l'élaboration des études de déplacements et de stationnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Formation supérieure (bac+5) • Et/ou expertise sur les problématiques de l'environnement et des déplacements urbains 	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération afférente à l'échelle indiciaire du grade d'ingénieur. • Régime indemnitaire afférent à ce grade. • Compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.
Chef de projet culturel -Responsable de l'équipement TCRM Blida	Gérer le site TCRM Blida. Concevoir et mettre en œuvre des animations culturelles au sein de ce site. Organiser et développer des partenariats.	<ul style="list-style-type: none"> • Formation supérieure (bac + 4) • Et/ou Expertise sur les problématiques culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération afférente à l'échelle indiciaire du grade d'attaché. • Régime indemnitaire afférent à ce grade. • Compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.
Chargé de communication	Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication et des événements en rapport avec la propreté urbaine.	<ul style="list-style-type: none"> • Formation supérieure (bac + 4) • Et/ou Expertise en communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération afférente à l'échelle indiciaire du grade d'attaché. • Régime indemnitaire afférent à ce grade. • Compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.
Directeur artistique	Participer à la définition des orientations stratégiques en matière de communication. Réaliser et créer des supports de communication graphique, d'images et d'information.	<ul style="list-style-type: none"> • Formation supérieure (bac + 3) • Et/ou expertise en conception d'outils de communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération afférente à l'échelle indiciaire du grade d'attaché. • Régime indemnitaire afférent à ce grade. • Compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.
Chargé de mission cadre de vie / gestion urbaine de proximité	Mettre en œuvre et animer des programmes d'action et de partenariat visant à améliorer le cadre de vie dans les quartiers.	<ul style="list-style-type: none"> • Formation supérieure (bac + 5) • Et/ou expertise en administration et actions publiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération afférente à l'échelle indiciaire du grade d'attaché. • Régime indemnitaire afférent à ce grade. • Compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

Chef de bureau des marchés	Conseiller les pôles et les élus dans le choix des procédures, rédaction des contrats.	<ul style="list-style-type: none"> • Formation supérieure (bac +5) • Et/ou expertise en contrats publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération afférente à l'échelle indiciaire du grade d'attaché. • Régime indemnitaire afférent à ce grade. • Compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.
Chef de projet culturel	Mettre en œuvre et valoriser les projets culturels. Développer et animer les relations avec les associations et les équipements culturels du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> • Formation supérieure (bac +5) • Et/ou expertise en pilotage de projets culturels 	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération afférente à l'échelle indiciaire du grade d'attaché. • Régime indemnitaire afférent à ce grade. • Compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.
Juriste	Etudes, expertises juridiques. Conseil et appui aux pôles Suivi des contentieux.	<ul style="list-style-type: none"> • Formation supérieure (bac +4) • Et/ou expertise en droit public général 	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération afférente à l'échelle indiciaire du grade d'attaché. • Régime indemnitaire afférent à ce grade. • Compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et Ressources entendue,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT que la nature des fonctions ou les besoins du service justifient de prévoir la possibilité de pourvoir par un agent non titulaire, dans le cadre prévu par l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, certains emplois,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AUTORISER**, en cas de recrutement infructueux, le recrutement d'agents contractuels de catégorie A, selon les modalités présentées ci-dessus, pour pourvoir les emplois suivants :
 - Chef de projet urbanisme,

- Chef de la cellule éco-mobilité,
- Ingénieur déplacements,
- Chef de projet culturel / Responsable de l'équipement TCRM Blida,
- Chargé de communication,
- Directeur artistique,
- Chargé de mission cadre de vie / gestion urbaine de proximité,
- Chef du bureau des marchés,
- Chef de projet culturel,
- Juriste.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguee,

Isabelle KAUCIC

Service à l'origine de la DCM : Développement des Ressources Humaines
Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 4.2 Personnel contractuel

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ